

Le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026

Les mots soulignés sont expliqués à la fin du document de la page 33 à la page 39.

Le schéma départemental de l'autonomie est un document écrit par la **MDA**.



Le schéma départemental de l'autonomie est écrit pour 5 ans.

Il se terminera en 2026.



Ce document explique ce que le <u>Département</u> des Hautes-Pyrénées va faire pour aider les personnes handicapées et les personnes âgées.

Dans le schéma départemental de l'autonomie il y a **3 grandes parties.**

Première partie :

Je choisis l'endroit où je veux vivre.



Je dois pouvoir choisir mon **habitat**. C'est un droit.



Pour choisir mon habitat, il y a 3 étapes à connaître :



- 1) Je dois connaître les différents habitats qui existent et toutes les aides que je peux avoir.
- 2) Je peux être aidé par des professionnels et ma famille.
- 3) Je dois pouvoir trouver des solutions pour adapter mon logement selon mes besoins et mes envies.

Etape 1 : Comment choisir mon habitat ?

Pour bien choisir mon habitat, je dois connaître **les différents habitats qui existent** dans **le département des Hautes-Pyrénées**.

Par exemple:

• je peux choisir un habitat où je peux vivre seul



• je peux choisir un habitat où je peux vivre avec d'autres personnes



• je peux choisir un habitat adapté à mes besoins



• je peux choisir un habitat que je loue ou que j'achète.



Pour m'aider à choisir mon habitat, le Département me propose **de nombreuses solutions adaptées**.



 Le Département veut aider à la construction de nouveaux habitats et améliorer les aides qui existent.

Il faut d'avantage de **familles d'accueil**.



Il faut améliorer les **habitats partagés**.



Il faut créer de nouveaux habitats inclusifs.



Il faut que chaque personne trouve un habitat adapté à son budget.



Le Département veut améliorer
 les <u>relations sociales</u> entre les personnes
 qui vivent au même endroit.



Il faut créer des endroits
pour que les personnes se rencontrent
et participent à des activités ensemble.
Comme par exemple des <u>tiers-lieux</u> ouverts à tous.



Le Département veut proposer
 davantage de solutions d'hébergement
 en résidence autonomie
 pour les personnes qui ont plus de 60 ans.

Il va aider les organismes qui veulent créer de nouvelles résidences autonomie.



Les résidences autonomies doivent être **adaptées** à toutes les personnes qui en ont besoin.

• Le Département veut **faire connaître** les différents **habitats** qui existent.

Il faut organiser des journées pour présenter les différents habitats.



Il faut donner des informations



- sur un site internet
- ou sur les réseaux sociaux.



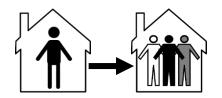




Etape 2:

Est-ce que je peux être accompagné pour choisir mon habitat selon mes envies et mes possibilités ?

Si mes envies ou mes besoins changent **je peux déménager**.



Des professionnels du département des Hautes-Pyrénées peuvent m'aider pour faire mes choix.

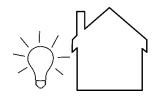


• Le Département souhaite des habitats différents qui s'adaptent à chaque personne.

Avant de s'installer, chaque personne doit pouvoir tester un habitat.



En attendant qu'une personne trouve son logement, les professionnels doivent lui proposer des solutions d'hébergement.



 Le Département veut que chaque personne vivant en établissement se sente chez elle.



Chaque personne doit pouvoir donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement grâce à des réunions ou d'une autre façon.



Les professionnels doivent **respecter les habitudes** de chaque personne pour qu'elle se sente chez elle. Par exemple, la laisser se réveiller quand elle veut ou lui permettre de faire les activités qu'elle veut.



 Le Département veut lutter contre les habitats <u>indignes</u>.



Tous les professionnels
doivent travailler ensemble
pour que les personnes
vivent dans des **habitats corrects**.



Etape 3:

Comment mon habitat peut être adapté à mes besoins ?

Je dois pouvoir vivre chez moi seul sans l'aide de personne si c'est possible et si j'en ai envie.



• Le Département veut informer les personnes âgées et les personnes handicapées sur les solutions qui existent pour adapter leur habitat.

Par exemple:

- il faut installer des rampes d'accès



- il faut adapter la salle de bains.



 Le Département veut faciliter les démarches pour que chaque personne puisse adapter facilement son habitat. Le Département veut aider chaque personne
à faire les travaux qui coûtent cher
pour adapter son habitat.

Il peut **payer une partie** des travaux.

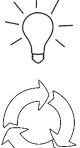


Il peut proposer, par exemple:

 une liste de professionnels spécialisés dans les habitats adaptés.
 Ces professionnels doivent avoir le <u>label Handibat</u>.



 des solutions pour aider les personnes qui font des travaux pour adapter leur habitat.
 Par exemple, acheter du matériel qui a déjà été utilisé, parce qu'il est moins cher.



Deuxième partie : Je prépare mes changements de vie



Dans ma vie, il y a beaucoup de changements :

- quand je suis enfant
- quand je suis adulte
- quand je travaille
- quand j'arrête de travailler
- avec ma famille et mes amis
- par rapport à ma santé.

Il y a des changements que je choisis et d'autres que je ne choisis pas.



Pour éviter au maximum les difficultés que je peux rencontrer dans ma vie, il y a 3 étapes à suivre :



- 1) Je dois préparer mes changements de vie pour ne pas me retrouver sans solution.
- 2) Je dois bien m'informer pour prendre les bonnes décisions.
- 3) Je dois me faire aider par tous les professionnels pour trouver des solutions.

Etape 1:

Comment bien préparer mes changements de vie ?

Plus je vieillis, plus j'aurai besoin d'aide pour faire les choses de tous les jours. Par exemple :

- pour me laver
- pour faire le ménage.



 Le Département ne veut pas que les personnes soient isolées.



Il veut que les professionnels s'informent pour connaître les personnes qui risquent d'être isolées.



Il faut un site internet où tout le monde peut trouver des informations sur l'isolement.



 Le Département veut prévoir toutes les aides dont les personnes handicapées et les personnes âgées peuvent avoir besoin.

Il faut former les professionnels :

- sur les différentes protections de justice qui existent comme la tutelle



- sur toutes les aides médico-sociales qui existent comme avoir une infirmière qui vient à la maison.



Les aidants familiaux

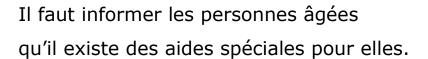
doivent connaître les besoins de la personne qu'ils accompagnent. Pour ça, il faut les former.



Tous les professionnels doivent travailler ensemble pour aider chaque personne à prévoir sa retraite.

Les professionnels sont par exemple :

- les entreprises
- les caisses de retraite
- la sécurité sociale.







Le Département veut prévoir les difficultés
que les personnes handicapées
peuvent avoir dans leur vie
pour leur proposer des solutions adaptées.

Les personnes doivent être certaines d'avoir le droit d'être à la MDPH.



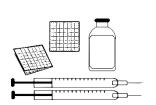
Les écoles doivent proposer des aides pour les enfants handicapés.



Chaque personne doit être aidée par un professionnel pour les changements importants dans sa vie comme le décès d'un proche ou un déménagement.



Les professionnels doivent faire davantage attention aux **personnes handicapées qui vieillissent**. Elles ont souvent des maladies supplémentaires comme le diabète.



Il y a beaucoup de solutions
 pour aider les personnes âgées.
 Le Département
 veut regrouper toutes ces solutions
 dans un seul document.

Ce document sera disponible :

- dans les mairies



chez des professionnels de la santé
 comme les médecins ou les pharmaciens.





Etape 2:

Comment bien m'informer pour mes changements de vie ?

Je dois avoir les bonnes informations.

C'est important pour prendre les bonnes décisions et être bien accompagné quand il y a des changements dans ma vie.



Il y a beaucoup de changements importants à certaines périodes de ma vie. Par exemple :

à l'école
 l'école doit s'adapter à mon handicap



- au travail
 je dois trouver et garder un travail
 adapté à mes besoins
- quand je déménage
 je dois trouver un habitat adapté à mes besoins



quand je vieillis
 il y a beaucoup de choses que je ne peux plus faire seul.
 Je dois me faire aider.

Le Département veut aider
 les personnes handicapées à chercher du travail.

Par exemple:

- Il faut expliquer comment fonctionnent les ESAT et les entreprises adaptées.



- Il faut faire visiter les ESAT aux personnes qui veulent y travailler.



- Les personnes handicapées peuvent aussi travailler en milieu ordinaire.

Il faut que les foyers d'hébergement et les **SAVS** préparent les travailleurs de l'ESAT à la retraite :

- il faut les informer sur les différents habitats
- il faut les informer sur les différentes façons d'occuper leur temps libre.

Le Département
 veut aider les jeunes handicapés
 à choisir ce qu'ils veulent faire
 quand ils seront adultes.



Par exemple, il veut créer un **guide** pour expliquer les différents choix de travail qui existent.



La MDA et la <u>Mission Locale</u> doivent continuer de travailler ensemble pour aider les jeunes handicapés à trouver et à garder un travail. Le Département veut proposer de nouvelles solutions pour les personnes handicapées.

Les établissements doivent pouvoir accueillir des personnes juste pour une nuit ou pour des courtes périodes.



Il faut trouver des solutions pour que les personnes qui vieillissent avec un handicap mental grave soient acceptées dans les établissements pour les personnes âgées.



Il faut permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles. Par exemple, il faut :



- adapter leurs logements pour leur sécurité.
- permettre à leurs aidants familiaux de bien les accompagner.

Etape 3:

Comment les professionnels peuvent travailler ensemble pour bien m'aider ?

Depuis longtemps les professionnels du médico-social aident les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les professionnels qui peuvent travailler ensemble pour mieux s'occuper de moi sont par exemple :

- les professionnels du Département
- les professionnels des mairies
- les professionnels du médico-social
- les élus
- <u>l'Éducation nationale</u>
- <u>l'ARS</u>

Toutes ces personnes vont faire des réunions pour prendre des décisions ensemble.



Certaines personnes vont faire des formations pour apprendre à mieux accompagner les personnes handicapées et les personnes âgées.



Tous ces professionnels vont pouvoir m'aider dans ma vie de tous les jours.

Par exemple:

- pour manger
- pour me soigner
- pour faire mes courses.

Troisième partie : Je veux me sentir bien dans ma vie de tous les jours



Je dois pouvoir vivre comme tout le monde dans mon département des Hautes-Pyrénées.



Le Département souhaite que les professionnels qui m'aident à la maison se déplacent partout dans les Hautes-Pyrénées. Comme ça, je pourrai choisir de vivre en ville ou à la campagne.





Dans les Hautes-Pyrénées, il y a beaucoup de personnes qui vivent loin des villes.

donc elles sont loin:

- des professionnels de la santé
- des commerces
- des loisirs.









Le Département veut aider les établissements du médico-social à garder les professionnels qui y travaillent.

Il veut informer les jeunes dans les écoles sur les métiers du médico-social.



Pour me sentir bien dans ma vie de tous les jours, il y a 3 étapes à connaître :



- Je dois pouvoir faire facilement les choses dont j'ai besoin dans la vie de tous les jours.
- 2) Je dois pouvoir avoir une vie sociale comme tout le monde.
- 3) Mon aidant doit être bien accompagné pour bien s'occuper de moi.

Étape 1 : Comment faire facilement les choses dont j'ai besoin ?

• Le département veut permettre à toutes les personnes d'aller facilement où elles veulent.

Par exemple:

- aller chez le médecin
- faire leurs courses
- rencontrer d'autres personnes.







Le Département souhaite avoir un service d'aide pour se déplacer comme le **covoiturage**.



Le Département veut travailler avec les entreprises de transport pour permettre aux personnes handicapées et âgées de se déplacer facilement :



- pour aller au travail
- pour aller à l'accueil de jour.

Le département va participer à la création de maisons de santé qui regroupent par exemple :

- des médecins
- des infirmiers
- des dentistes
- des kinésithérapeutes.



Étape 2 : Comment avoir une vie sociale comme tout le monde ?



Par exemple:

- participer à des activités culturelles
- faire du sport
- partir en vacances
- avoir des loisirs
- aller dans les commerces
- donner son avis et voter.

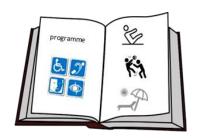


Le département va travailler avec les écoles et les établissements médico-sociaux **pour proposer** des activités sportives et culturelles.





Il va proposer un programme d'activités adaptées dans les Hautes-Pyrénées.



Il va faire connaître de nouveaux sports grâce au <u>label Terre de Jeux 2024</u>.



Le département informe aussi les personnes handicapées sur les lieux qui ont le <u>label Tourisme Handicap</u> comme le Parc National des Pyrénées ou le lac de Puydarrieux.



• Le Département **veut améliorer l'aide** pour les personnes qui en ont besoin.

Par exemple:

- faciliter les démarches
- Permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées d'utiliser l'informatique.





Le Département veut permettre
 aux personnes handicapées et aux personnes âgées
 d'être des <u>citoyens</u> comme tous les Français.

Elles peuvent participer à des réunions et donner leur avis sur différents sujets.



Par exemple,
elles peuvent donner leur avis
sur la construction d'un nouveau parc.



Etape 3:

Comment mon aidant peut-il être bien accompagné?

Il y a beaucoup d'aidants dans les Hautes-Pyrénées.



J'ai besoin d'un aidant pour m'accompagner dans ma vie de tous les jours.

Mon aidant s'occupe beaucoup de moi. Il a peu de temps pour s'occuper de lui. Il est souvent fatigué.



Il peut demander à se reposer ou à partir en vacances. Si mon aidant à un travail il peut avoir davantage de jours de vacances.

S'occuper de moi c'est comme un travail pour mon aidant, mais il n'est pas payé.

Le Département veut éviter aux aidants de s'épuiser et de tomber malade.

Il va les informer sur :

- ce qu'ils doivent faire pour être moins fatigués
- les aides financières qu'ils peuvent avoir.

Il va aussi les informer sur les solutions qui existent pour les aider.

Par exemple:

- des réunions pour parler de leurs problèmes



des formations



- des activités de détente



 se faire remplacer parfois par un professionnel quand ils sont fatigués.



Explications des mots soulignés

MDA:

C'est la Maison Départementale pour l'autonomie.

La MDA accompagne les personnes handicapées.

et les personnes âgées.

La MDA les renseigne sur leurs droits.

MDPH:

C'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH accompagne les personnes handicapées.

LA MDPH les renseigne sur leurs droits.

Les personnes handicapées peuvent demander des aides à la MDPH.

Par exemple,

C'est à la MDPH que je dois remplir un dossier pour avoir une reconnaissance de travailleur handicapé.

Département :

Le Département est un groupe de personnes qui s'occupe des habitants des Hautes-Pyrénées.

Par exemple:

- Il s'occupe du transport scolaire
- Il s'occupe des routes du département.



Habitat:

L'habitat est l'endroit où je vis.

Par exemple:

- en ville ou à la campagne
- dans une maison
- dans un appartement
- dans un foyer.

Famille d'accueil:

C'est une famille qui accueille les enfants et les jeunes handicapés qui en ont besoin.

C'est un travail d'être famille d'accueil.

Habitat partagé:

C'est l'endroit où je vis avec d'autres personnes âgées ou handicapées.

Chaque personne a sa propre chambre.

Les personnes partagent des endroits comme :

- la cuisine
- le salon
- le jardin.







Habitat inclusif:

C'est l'endroit où je vis avec d'autres personnes âgées ou handicapées.

Chaque personne a son propre logement.

Les personnes peuvent partager des endroits comme :

- une salle de sport
- une bibliothèque
- un salon de thé.

Relations sociales:

Ce sont les relations que j'ai avec toutes les autres personnes même celles que je ne connais pas.

Par exemple:

- mes collègues de travail
- la boulangère
- mes voisins.

Tiers-lieux:

C'est un endroit pour rencontrer d'autres personnes. Les personnes se réunissent dans un tiers-lieux et peuvent par exemple :

- discuter
- boire un café
- jouer à des jeux de société.







Habitat indigne:

C'est un habitat en mauvais état dans lequel je ne peux pas vivre correctement.

C'est un habitat mauvais pour ma santé.

C'est un habitat par exemple :

- très vieux
- très sale
- sombre
- humide.

Label Handibat:

C'est une marque pour être sûr de la qualité. Si un professionnel Handibat fait des travaux chez moi, je sais qu'il a l'habitude de faire des travaux adaptés aux personnes handicapées ou âgées.

Aidant familial:

Mon aidant familial est la personne qui s'occupe de moi.

C'est une personne de ma famille ou de mon entourage comme par exemple :

- ma mère
- mon frère
- · mon voisin.







ESAT:

Un ESAT est un établissement et un service d'aide par le travail pour les personnes handicapées. Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.



SAVS:

Le SAVS est un service d'accompagnement à la vie sociale. Les professionnels des SAVS vous aident :

- à gérer votre argent
- à organiser vos activités de loisirs
- à faire vos courses.

Guide:

C'est un petit livre dans lequel il y a beaucoup de renseignements sur un sujet particulier.

Par exemple dans un guide touristique je vais trouver les endroits à visiter.

L'Éducation nationale :

C'est la partie de l'État français qui s'occupe de toutes les écoles. Par exemple, c'est l'Éducation nationale qui décide ce que les élèves vont apprendre à l'école.





L'ARS:

C'est l'agence régionale de la santé.

L'ARS s'occupe de tout ce qui est lié à la santé dans ma région.



Covoiturage:

Faire du covoiturage,

c'est partager une voiture avec plusieurs personnes pour un trajet.

Je peux emmener des personnes dans ma voiture ou je peux aller dans la voiture d'une autre personne. Par exemple,

BlaBlaCar est un site internet qui permet de faire facilement du covoiturage.



Label Terre de Jeux 2024 :

C'est une marque créée pour les jeux olympiques qui auront lieu à Paris en France en 2024.
Les villes qui ont le label « Terre de jeux 2024 » pourront s'associer aux jeux olympiques.



Citoyen:

Un citoyen est une personne qui a les droits et les devoirs du pays dans lequel il vit.
Par exemple en France, un citoyen est majeur à 18 ans et il a le droit de voter.



Label Tourisme Handicap

C'est une marque qui indique que le lieu touristique est adapté à tous les handicaps.



Ce document a été transcrit par l'atelier FALC de l'ESAT de Lourdes et relu par un comité de relecture composé de personnes en situation de handicap.

Il respecte les règles du « Facile à lire et à comprendre ». Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

© logo européen Facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'information sur le site : <u>www.esay-to-read.eu</u>